

Tableau concernant les engagements d'IFFCO Canada et les principes de développement durable

16 principes de développement durable	10 engagements d'IFFCO Canada	Autres actions (Étude d'impact)
a) « SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature	2) Exploiter l'usine en pleine conformité avec les lois et règlements applicables 3) Respecter ou surpasser les normes de l'industrie en matière d'émissions 7) Se conformer aux normes ISO 14000 et OSHAS 18001 8) Favoriser la livraison et l'utilisation sûres et efficaces d'engrais	Brigade d'intervention 24/24 pour répondre à toute urgence potentielle à l'usine Membre du Comité Mixte Municipalités Industries (CMMI) de Bécancour pour gérer adéquatement les risques d'accidents industriels Système de traitement des gaz permettant la réduction des émissions d'ammoniac à des niveaux bien en deçà des seuils d'odeurs Conservation d'une zone tampon naturelle pour la zone résidentielle
b) « ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales	6) Élaborer un programme de Responsabilité Sociale d'Entreprise 10) Maintenir un dialogue constructif avec la communauté d'accueil	IFFCO Canada et La Coop fédérée adhèrent aux valeurs du mouvement coopératif Développement d'un programme d'équité à l'emploi Dialogue avec la Première Nation Abénaquise pour soutenir le développement socio-économique de cette communauté
c) « PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement	2) Exploiter l'usine en pleine conformité avec les lois et règlements applicables 3) Respecter ou surpasser les normes de l'industrie en matière d'émissions 4) Élaborer un plan de réduction des émissions de GES 5) Travailler de concert avec l'industrie et la communauté scientifique afin d'explorer des technologies innovantes 7) Se conformer aux normes ISO 14000 et OSHAS 18001	Élaboration d'un système de gestion de l'environnement selon les normes ISO 14001 Choix de la meilleure technologie disponible et économiquement réalisable et qui optimise l'utilisation de l'hydroélectricité, une énergie renouvelable Production de fluide d'échappement diesel (FED), utilisé pour réduire les émissions d'oxydes d'azote des véhicules diesel

16 principes de développement durable	10 engagements d'IFFCO Canada	Autres actions (Étude d'impact)
d) « EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE » : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement	1) Offrir un approvisionnement fiable en engrais de qualité 8) Favoriser la livraison et l'utilisation sûres et efficaces d'engrais 9) Réaliser le projet en maximisant les retombées pour l'économie locale et québécoise	Investissement de 1,2 milliard de dollars pour une contribution de 524,7 millions de dollars au produit intérieur brut Création de 1000 à 1500 emplois durant la phase de construction et environ 250 emplois en période d'exploitation Le Québec passe d'importateur à exportateur en plus de garantir l'approvisionnement sur son territoire
e) « PARTICIPATION ET ENGAGEMENT » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique	6) Élaborer un programme de Responsabilité Sociale d'Entreprise 10) Maintenir un dialogue constructif avec la communauté d'accueil	Organisation de séances d'information et de consultations préalables Membre du Comité consultatif des citoyens – Parc industriel de Bécancour (CCC) Membre du Comité mixte municipalité industries (CMMI)
f) « ACCÈS AU SAVOIR » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable	5) Travailler de concert avec l'industrie et la communauté scientifique afin d'explorer des technologies innovantes. 8) Favoriser la livraison et l'utilisation sûres et efficaces d'engrais 10) Maintenir un dialogue constructif avec la communauté d'accueil	Soutien à l'utilisation efficace et sécuritaire des engrais Membre de l' <i>International Fertilizer Industry Association</i> (IFA) qui a développé un outil intitulé <i>Fertilizer Best Management Practices</i> pour améliorer les performances agricoles dans une optique de développement durable Développement d'un programme de formation de la main d'œuvre locale et de formation continue des employés Support au développement de nouvelles pratiques agricoles, incluant le développement de biofertilisants
g) « SUBSIDIARITÉ » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés	6) Élaborer un programme de Responsabilité Sociale d'Entreprise	Membre du Comité consultatif des citoyens – Parc industriel de Bécancour (CCC)

16 principes de développement durable	10 engagements d'IFFCO Canada	Autres actions (Étude d'impact)
<p>h) « PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci</p>	<p>1) Offrir un approvisionnement fiable en engrais de qualité 2) Exploiter l'usine en pleine conformité avec les lois et règlements applicables 9) Réaliser le projet en maximisant les retombées pour l'économie locale et québécoise</p>	<p>Participation financière d'Investissement Québec Localisation sur le territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB), mandataire du Gouvernement du Québec Maximisation de l'utilisation de l'énergie hydroélectrique, une énergie renouvelable</p>
<p>i) « PRÉVENTION » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source</p>	<p>2) Exploiter l'usine en pleine conformité avec les lois et règlements applicables 3) Respecter ou surpasser les normes de l'industrie en matière d'émissions 8) Favoriser la livraison et l'utilisation sûres et efficaces d'engrais</p>	<p>Réalisation d'une analyse de risques technologiques Réalisation d'un plan de mesures d'urgence Utilisation de deux réservoirs d'ammoniac distincts et de type intégrité totale (double coque) Brigade d'intervention 24/24 formée et bien équipée Membre du Comité mixte municipalité industries (CMMI)</p>
<p>j) « PRÉCAUTION » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement</p>		<p>Réalisation d'un bilan carbone comparatif de la production d'urée par un expert indépendant Réalisation d'une analyse de risques technologiques Réalisation d'un plan de mesures d'urgence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de mécanismes pour informer la population des risques
<p>k) « PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent afin de favoriser le caractère durable du développement</p>	<p>2) Exploiter l'usine en pleine conformité avec les lois et règlements applicables</p>	<p>Réalisation d'inventaires archéologiques avant le début de la construction Intégration à la trame visuelle formée de multiples industries et souci accordé à l'aménagement paysager</p>
<p>l) « RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES</p>	<p>2) Exploiter l'usine en pleine conformité avec les lois</p>	<p>Installation dans le Parc industriel et portuaire de</p>

16 principes de développement durable	10 engagements d'IFFCO Canada	Autres actions (Étude d'impact)
ÉCOSYSTÈMES » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité	et règlements applicables 3) Respecter ou surpasser les normes de l'industrie en matière d'émissions	Bécancour Conservation d'une zone tampon naturelle pour la zone résidentielle Élaboration de plans de compensation pour les pertes de milieux humides et d'habitat du poisson
m) « PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens	2) Exploiter l'usine en pleine conformité avec les lois et règlements applicables 3) Respecter ou surpasser les normes de l'industrie en matière d'émissions	Élaboration de plans de compensation pour les pertes de milieux humides et d'habitat du poisson Choix de site minimisant les impacts sur les milieux naturels par la valorisation d'un site industriel désaffecté
n) « PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces derniers plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources	4) Élaborer un plan de réduction des émissions de GES 5) Travailler de concert avec l'industrie et la communauté scientifique afin d'explorer des technologies innovantes. 8) Favoriser la livraison et l'utilisation sûres et efficaces d'engrais	Réalisation d'un bilan carbone comparatif de la production d'urée par un expert indépendant Valoriser une matière résiduelle dangereuse en sulfate d'ammonium (un engrais à valeur commerciale) par l'ajout d'une unité de cristallisation Réduction de l'empreinte carbone de l'usine par la maximisation de l'utilisation de l'hydroélectricité, une énergie renouvelable
o) « POLLUEUR PAYEUR » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci	2) Exploiter l'usine en pleine conformité avec les lois et règlements applicables 3) Respecter ou surpasser les normes de l'industrie en matière d'émissions 4) Élaborer un plan de réduction des émissions de GES	Participation au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre Paiement des droits d'émission exigibles en vertu de différentes réglementation Élaboration de plans de compensation pour les pertes de milieux humides et d'habitat du poisson
p) « INTERNALISATION DES COÛTS » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale	2) Exploiter l'usine en pleine conformité avec les lois et règlements applicables	Participation au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre Élaboration de plans de compensation pour les pertes de milieux humides et d'habitat du poisson

